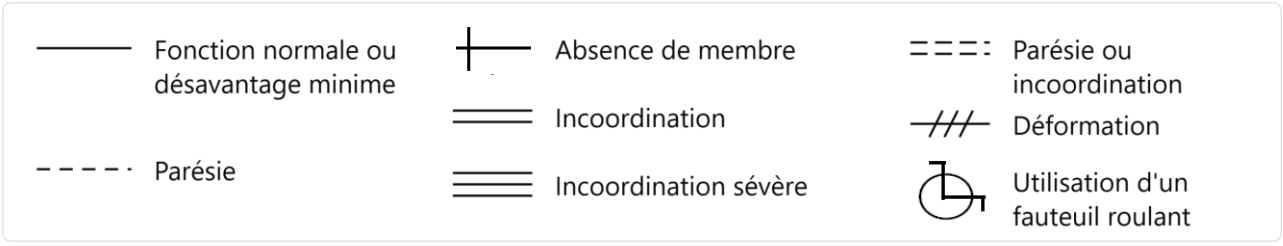
Equitation – Profils des classes sportives

Veuillez trouver, ci-dessous, des descriptions des profils habituellement trouvés dans chacune des classes sportives utilisées en équitation. Celles-ci furent rédigées en traduisant le règlement de classification de la FEI, et sont fournies purement à titre informationnel. Seul le règlement de la Fédération Equestre Internationale doit être utilisé lors de la classification, et non pas ces traductions.

**Les numéros de sections cités dans ce document correspondent à ceux renseignés dans l'annexe « I – Athletes with Physical Impairment » du règlement de classification de la FEI (version Janvier 2026).*

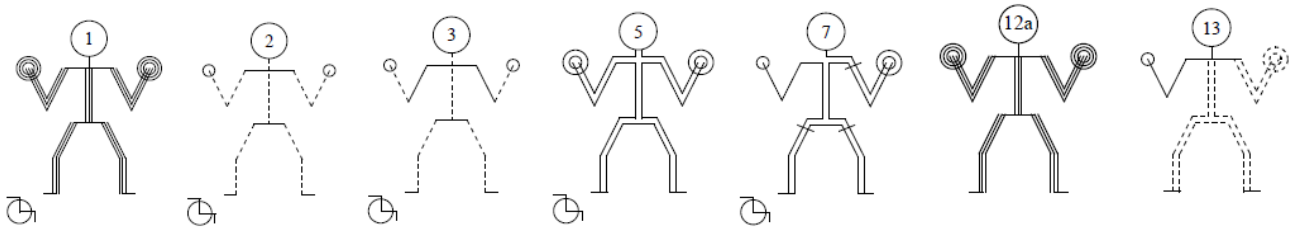
Grades et profiles : para-dressage



Grade I

Les athlètes de grade I présentent des déficiences sévères touchant les quatre membres et le tronc. L'athlète a généralement besoin d'un fauteuil roulant. Il ou elle peut parfois marcher, avec une démarche instable. Le contrôle du tronc et l'équilibre sont sévèrement altérés.

Profils : 1, 2, 3, 5, 7, 12a, 13

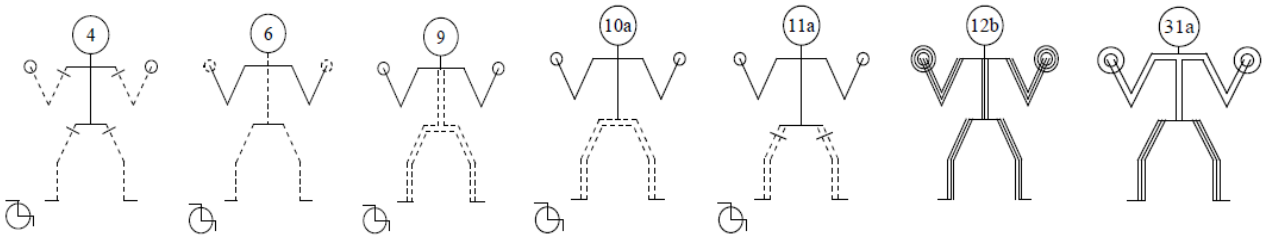


Grade II

Les athlètes de grade II présentent soit une déficience sévère du tronc associée à une déficience minime des membres supérieurs, soit une déficience modérée du tronc, des membres supérieurs et des membres inférieurs. La plupart des athlètes de ce grade utilisent un fauteuil roulant au quotidien.

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

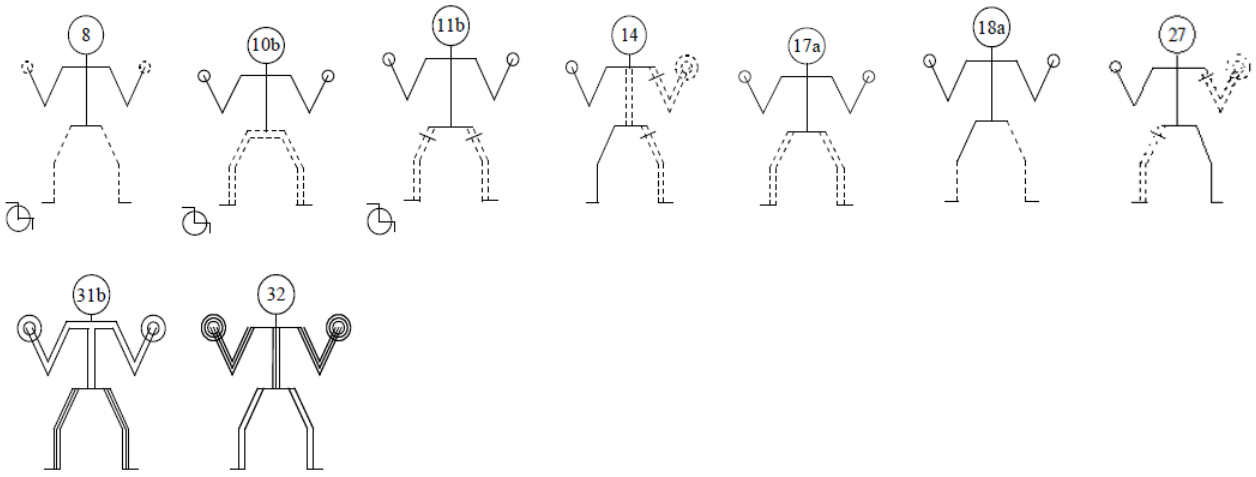
Profils : 4, 6, 9, 10a, 11a, 12b, 31a



Grade III

Les athlètes de grade III présentent soit des déficiences sévères des deux membres inférieurs avec une déficience minime ou nulle du tronc, soit une déficience modérée des membres supérieurs, des membres inférieurs et du tronc. Certains athlètes de ce grade peuvent utiliser un fauteuil roulant au quotidien.

Profils : 8, 10b, 11b, 14, 17a, 18a, 27, 31b, 32

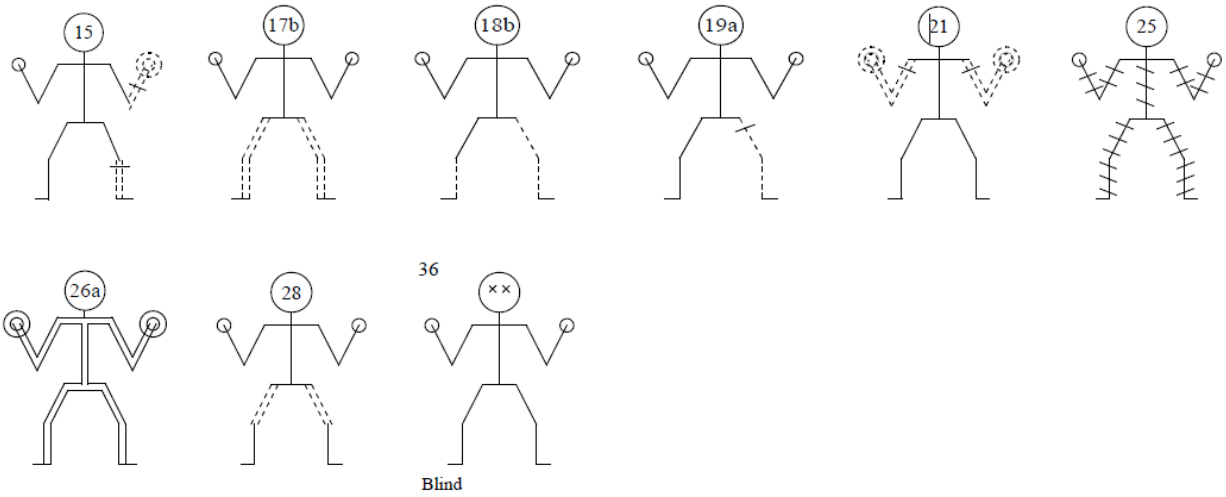


Grade IV

Les athlètes de grade IV présentent soit une déficience sévère ou une absence de membre touchant les deux membres supérieurs, soit une déficience modérée des quatre membres, soit une petite taille. Les athlètes de grade IV peuvent marcher et n'ont généralement pas besoin d'un fauteuil roulant au quotidien. Le grade IV inclut également les athlètes présentant une déficience visuelle équivalente à la classe B1, avec une acuité visuelle très faible et/ou une absence de perception lumineuse.

Profils : 15, 17b, 18b, 19a, 21, 25, 26a, 28, 36

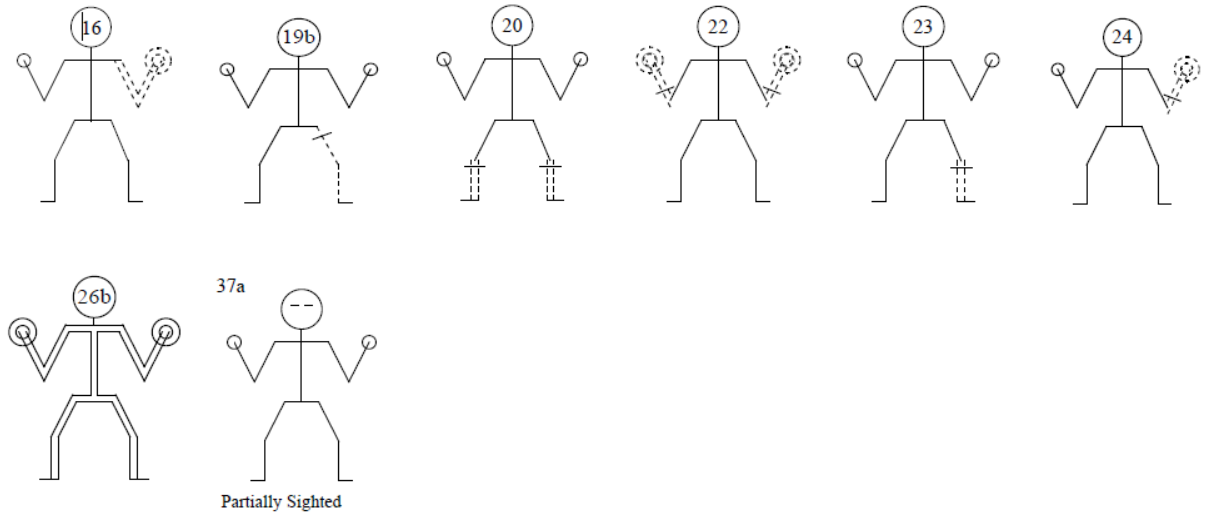
Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be



Grade V

Les athlètes de grade V présentent soit une déficience légère de la mobilité ou de la force musculaire, soit un déficit d'un membre, soit un déficit léger de deux membres. Le grade V inclut également les athlètes présentant une déficience visuelle équivalente à la classe B2, avec une acuité visuelle supérieure à celle des athlètes ayant une déficience visuelle qui concourent en grade IV et/ou un champ visuel d'un rayon inférieur à 5 degrés.

Profils : 16, 19b, 20, 22, 23, 24, 26b, 37a

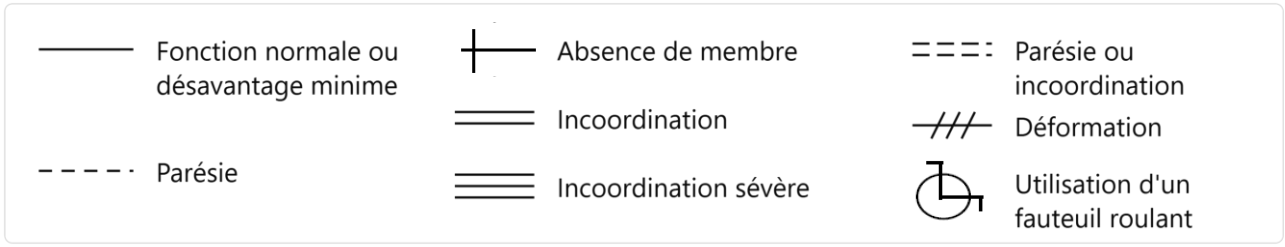


Non éligible

Profils : 29, 30, 37b, 38, 42, 48, 39

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Grades et profiles : para-attelage



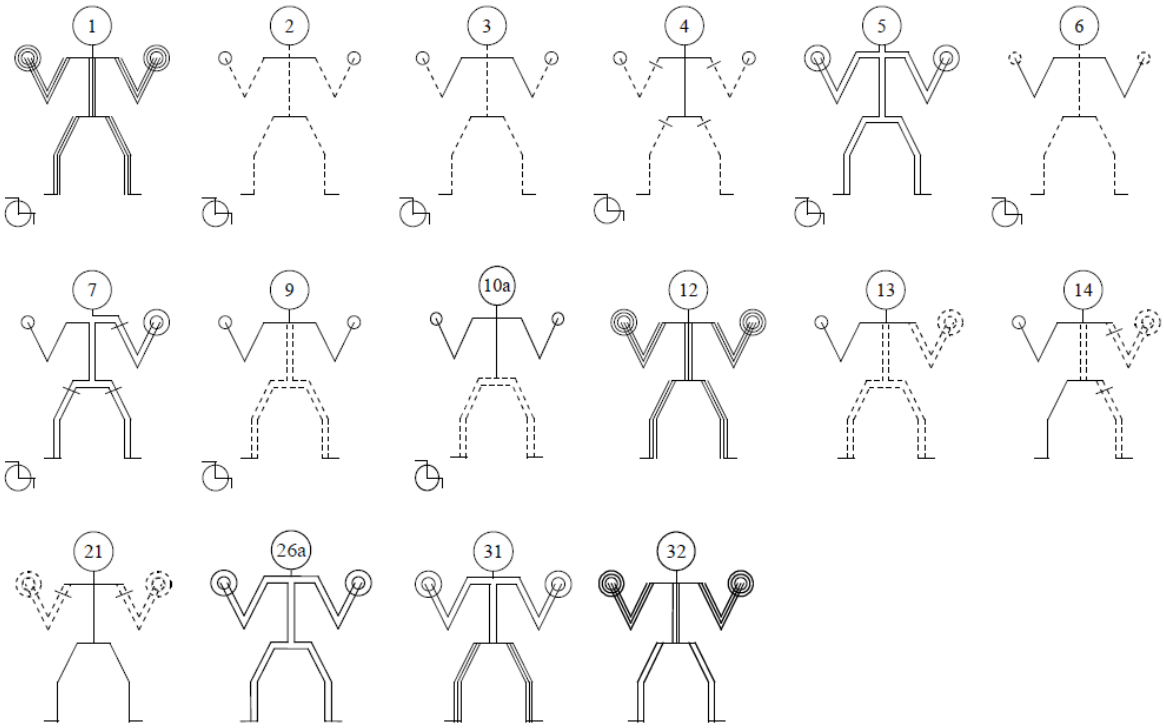
Grade I

Ce grade regroupe différents types de déficiences, notamment :

- une déficience modérée à sévère des quatre membres et du tronc, avec ou sans capacité de marche ; - une déficience modérée à sévère de trois membres et du tronc ;
- une déficience sévère de deux membres situés du même côté du corps et du tronc ;
- une déficience sévère des membres supérieurs et du tronc ;
- une déficience sévère des membres supérieurs associée à une déficience légère des membres inférieurs ;
- une déficience sévère des membres supérieurs.

La plupart des athlètes de ce grade utilisent un fauteuil roulant au quotidien, pour une partie ou la totalité de leurs déplacements.

Profils : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10a, 12a, 12b, 13, 14, 21, 26a, 31, 32



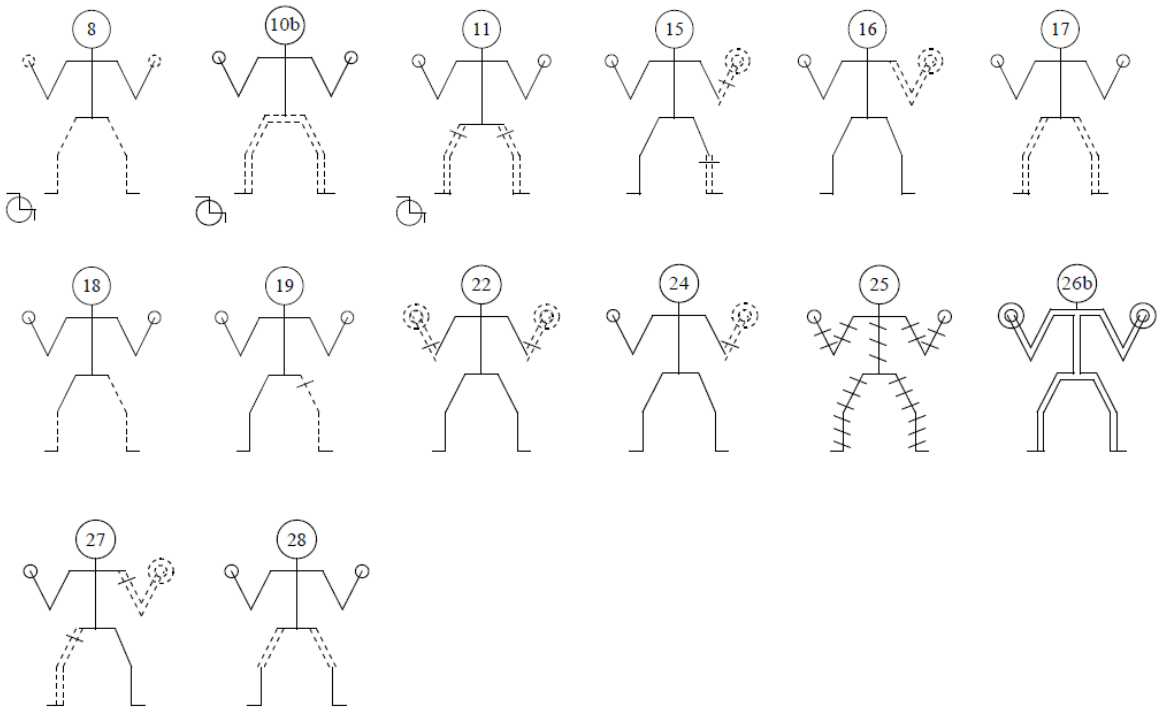
Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Grade II

Ce grade regroupe différents types de déficiences, notamment :

- une déficience légère des quatre membres et du tronc ;
- une déficience sévère à modérée d'un ou des deux membres inférieurs ;
- une déficience de deux membres situés du même côté du corps ;
- une déficience modérée à légère d'un ou des deux membres supérieurs. Les athlètes de ce grade présentent une déficience moins importante que ceux du grade I, mais sont considérés comme désavantagés sur le plan fonctionnel par rapport aux meneurs valides.

Profils : 8, 10b, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26b, 27, 28



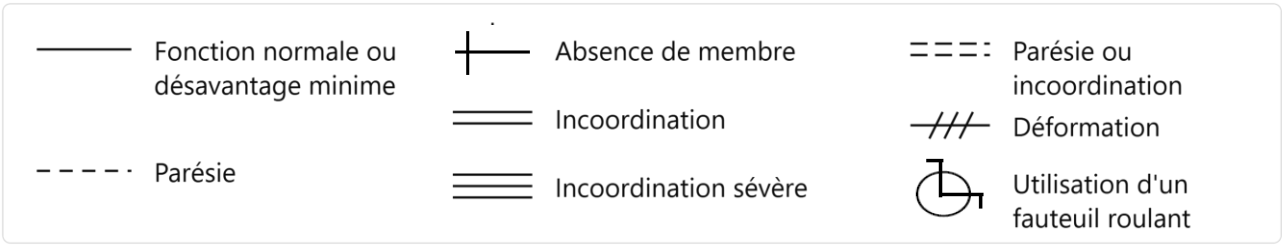
Non éligible

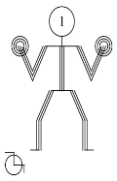
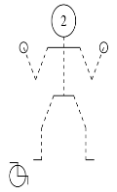
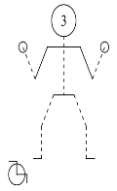
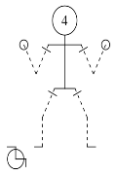
Profils : 20, 23, 29, 30, 36, 37a, 38, 39, 42, 48

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

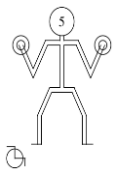
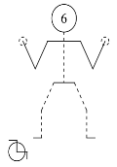
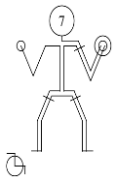
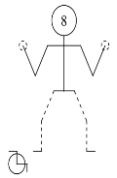
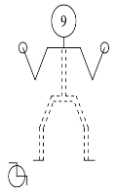
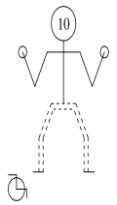
Définitions des profils pour les athlètes présentant une déficience physique

Déficience de la motricité et de la mobilité :	Profils 1 à 32
Déficience sensorielle :	Profils 36 à 38
Déficience intellectuelle :	Profil 39
Autre déficience :	Profil 42
Athlètes valides :	Profil 48

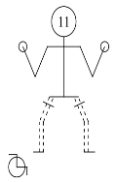
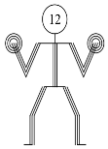
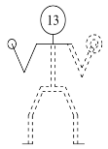
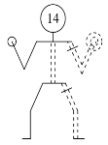
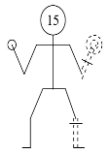
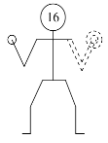


Profil	Pictogramme	Grade	Description
1		**I**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, athétose, ataxie ou parésie sévère présente dans tous les membres et le tronc. Entraîne une utilisation faible ou nulle des quatre membres et un très faible contrôle du tronc. Nécessite un fauteuil roulant électrique, ou un fauteuil roulant manuel poussé par une tierce personne, ainsi qu'une assistance personnelle dans la vie quotidienne.
2		**I**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, athétose, ataxie, parésie ou déficience sévère présente dans tous les membres et le tronc. Faible contrôle du tronc et utilisation quasi nulle des quatre membres, mais capacité à fléchir les coudes. Le triceps n'est pas fonctionnel contre résistance, p. ex. lésion médullaire (LM) complète au niveau C5/C6. Peut propulser un fauteuil roulant manuel et peut avoir besoin d'un fauteuil roulant électrique pour les longues distances.
3		**I**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, athétose ou ataxie modérée présente dans tous les membres et le tronc ; faible contrôle du tronc ; très mauvais équilibre et incapacité à saisir et à relâcher des objets. LM complète au niveau C6/C7. Les fléchisseurs et extenseurs des doigts ainsi que les muscles intrinsèques de la main peuvent être sévèrement atteints. Se déplace en fauteuil roulant.
4		**II**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, athétose, ataxie, parésie ou déficience sévère présente dans tous les membres ; absence des quatre membres ; utilisation quasi nulle des quatre membres, mais bon contrôle du tronc. Utilise principalement l'assiette pour contrôler les mouvements du cheval. Peut propulser un fauteuil roulant manuel d'une manière ou d'une autre.

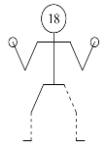
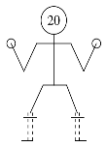
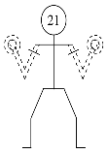
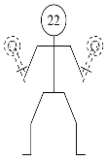
Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Profil	Pictogramme	Grade	Description
5		**I**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, athétose, ataxie ou parésie modérée présente dans tous les membres et le tronc ; peut avoir un contrôle modéré du tronc, avec difficulté ; soit avec les bras, soit avec les jambes. Capable de propulser un fauteuil roulant manuel avec difficulté, à l'aide des bras ou des jambes. Difficulté à contrôler les membres dans toute activité.
6		**II**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, athétose, ataxie ou parésie modérée des membres inférieurs et du tronc, avec un faible contrôle du tronc. Peut présenter une LM complète au niveau C8/T1 ou une tétraplégie modérée. Déficience minime des membres supérieurs, avec une légère faiblesse des mains ou un manque de contrôle des bras. Se déplace en fauteuil roulant.
7		**I**	TROIS MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience ou déficit de membre sévère touchant trois membres. Quelques difficultés de contrôle du tronc. Un membre peut n'être que très peu atteint et conserver une bonne fonction. Se déplace en fauteuil roulant et peut avoir besoin d'un fauteuil roulant électrique.
8		**III**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience modérée à sévère des membres inférieurs. Hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience minime des membres supérieurs, avec une légère faiblesse des mains ou des bras ; les muscles intrinsèques des mains peuvent être sévèrement atteints. Bon contrôle du tronc. Se déplace en fauteuil roulant.
9		**II**	MEMBRES INFÉRIEURS ET TRONC À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience sévère présente dans les deux membres inférieurs et le tronc. Contrôle de la partie haute du tronc présent, mais pas de la partie basse. LM complète au niveau T1–T5. Incapable d'effectuer une bascule du bassin. Incapable de garder l'équilibre en position assise sans appui. Se déplace en fauteuil roulant, avec une bonne utilisation des bras.
10		**10a : II** **10b : III**	MEMBRES INFÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience sévère présente dans les deux membres inférieurs, et atteinte modérée du tronc. LM complète au niveau T5–T10. Se déplace en fauteuil roulant, avec une bonne utilisation des bras. 10a : incapable de se déplacer en dehors de son propre polygone de sustentation et perte sensitive totale sous l'ombilic. Difficultés importantes d'équilibre en position assise. 10b : capable de se déplacer en dehors de son polygone de sustentation et d'effectuer une bascule du bassin, avec difficulté. Difficultés de contrôle du tronc et incapacité à utiliser les hanches pour accompagner les mouvements du tronc.

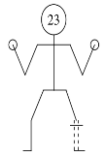
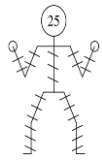
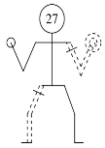
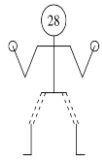
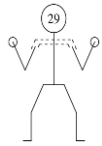
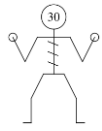
Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Profil	Pictogramme	Grade	Description
11		**11a : II** **11b : III**	MEMBRES INFÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience modérée présente dans les deux membres inférieurs et le tronc, ou déficit de membre des deux jambes. Un certain contrôle des hanches, avec une bonne bascule du bassin. Bon contrôle du tronc et des bras. LM au niveau T10–L3. Doit conserver une certaine force dans les fléchisseurs et les extenseurs de hanche. Peut se tenir debout ou marcher, mais utilise un fauteuil roulant pour les activités de la vie quotidienne. 11a : athlètes présentant un déficit bilatéral de membre, sans prothèse, avec un membre résiduel de moins de 15 cm (6") mesuré depuis le grand trochanter. 11b : athlètes correspondant au profil 11 ci-dessus, avec un membre résiduel de plus de 15 cm (6").
12		**12a : I** **12b : II**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience sévère des quatre membres. Contrôle du tronc passable à modéré. Capable de marcher de manière atypique. Équilibre et coordination fortement altérés. 12a : comme ci-dessus, avec atteinte du tronc. 12b : comme ci-dessus, avec un tronc moins atteint qu'en 12a.
13		**I**	TROIS MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience modérée à sévère de trois membres. Le contrôle du tronc peut être passable à modéré. Équilibre en position debout sévèrement altéré. Capable de marcher, mais utilisation limitée de trois membres ; utilise généralement une canne dans la main non atteinte.
14		**III**	MEMBRES HOMOLATÉRAUX À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficit de membre ou déficience modérée à sévère de deux membres situés du même côté du corps. Le tronc est atteint. Capable de marcher ; ne peut généralement tenir en équilibre sans aide que sur la jambe non atteinte. L'asymétrie du corps rend l'équilibre difficile à cheval.
15		**IV**	MEMBRES HOMOLATÉRAUX À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficit de membre ou déficience légère à modérée de deux membres situés du même côté du corps. Le tronc est atteint. Capable de marcher. Équilibre à cheval moins altéré que pour le profil 14.
16		**V**	UN MEMBRE SUPÉRIEUR À FONCTION RÉDUITE : parésie ou hypertonie sévère ; déficit total d'un membre supérieur.

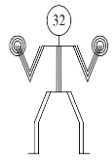
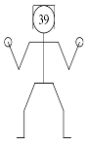
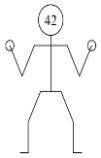
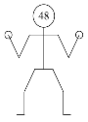
Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Profil	Pictogramme	Grade	Description
17		**17a : III** **17b : IV**	DEUX MEMBRES INFÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience sévère des deux membres inférieurs, qui servent davantage d'appuis. Capable de marcher avec deux béquilles ou cannes. 17a : mobilité fonctionnelle du bassin nulle à faible. Incapable de se déplacer en dehors du polygone de sustentation. Incapable de contrôler le cheval avec le bassin. 17b : mobilité et contrôle du bassin passables à normaux. Capable de contrôler le cheval avec le bassin.
18		**18a : III** **18b : IV**	DEUX MEMBRES INFÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience sévère d'un membre inférieur ; déficience modérée à légère de l'autre membre inférieur. Capable de marcher. 18a : mobilité ou contrôle fonctionnel du bassin nul à faible. Incapable de se déplacer en dehors du polygone de sustentation. Incapable de contrôler le cheval avec le bassin. 18b : mobilité et contrôle du bassin passables à normaux. Capable de contrôler le cheval avec le bassin.
19		**19a : IV** **19b : V**	UN MEMBRE INFÉRIEUR À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie sévère ou déficit total d'un membre inférieur, qui sert d'appui. Capable de marcher. Aucune déficience de l'autre jambe. 19a : personne amputée qui monte sans prothèse. Membre résiduel de 15 cm (6") ou moins. 19b : parésie, ou personne amputée qui monte avec une prothèse. Membre résiduel de plus de 15 cm (6"), mesuré depuis le grand trochanter.
20		**V**	DEUX MEMBRES INFÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie modérée à légère, ou déficit total d'un membre inférieur, ou déficit partiel des deux membres inférieurs (50 % ou moins de la jambe restante). Capable de marcher et de courir.
21		**IV**	DEUX MEMBRES SUPÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience sévère ou déficit total des deux membres supérieurs.
22		**V**	DEUX MEMBRES SUPÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience modérée à légère des deux bras, ou déficit partiel des deux membres supérieurs, sous le coude. Capable de tenir les rênes, avec ou sans prothèse.

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Profil	Pictogramme	Grade	Description
23		**V**	UN MEMBRE INFÉRIEUR À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience modérée à légère d'un membre inférieur, ou déficit total d'un membre inférieur sous le genou, avec 50 % ou moins de la jambe restante. Peut courir si sa condition physique le permet. L'amputation au niveau de l'avant-pied n'est pas éligible.
24		**V**	UN MEMBRE SUPÉRIEUR À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience modérée à légère d'un membre supérieur, ou déficit total d'un membre supérieur sous le coude. Incapable de tenir une rêne d'une main.
25		**IV**	QUATRE MEMBRES ET TRONC DE TAILLE RÉDUITE : petite taille due à une brièveté extrême des membres. Pour être éligible au profil 25, l'athlète doit avoir plus de 18 ans. Taille maximale : 129 cm.
26		**26a : IV** **26b : V**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience modérée à légère des quatre membres. Équilibre et coordination globale altérés. 26a : comme ci-dessus, tronc atteint. 26b : comme ci-dessus, tronc moins atteint qu'en 26a.
27		**III**	DEUX MEMBRES CONTROLATÉRAUX À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience sévère à modérée ou déficit total d'un bras et de la jambe opposée.
28		**IV**	DEUX MEMBRES INFÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, déficience sévère à modérée des deux hanches et de la partie basse de la colonne vertébrale. Contrôle du bassin faible ou nul. Difficultés à la marche ; peut présenter une démarche dandinante.
29		**NE**	DEUX MEMBRES SUPÉRIEURS À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, déficience sévère à modérée des deux membres supérieurs (épaules).
30		**NE**	TRONC À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, déficience sévère à modérée du tronc ou du cou.
31		**31a : II** **31b : III**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience sévère des deux membres inférieurs. Hypertonie, parésie, athétose, ataxie ou déficience modérée à légère des deux membres supérieurs. Contrôle du tronc passable à modéré. Capable de marcher. 31a : tronc atteint, mobilité fonctionnelle du bassin nulle ou faible, et incapacité à se déplacer en dehors du polygone de sustentation. 31b : tronc moins atteint, avec un contrôle du bassin passable à bon.

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Profil	Pictogramme	Grade	Description
32		**III**	QUATRE MEMBRES À FONCTION RÉDUITE : hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience sévère des deux membres supérieurs. Hypertonie, parésie, athétose, ataxie, déficience légère des deux membres inférieurs. Tronc atteint. Capable de marcher.
33-35			DISPONIBLES POUR L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX PROFILS
36-37			Athlètes présentant une déficience visuelle
38	 Surdité	**NE**	SURDITÉ – définie comme une perte auditive d'au moins 55 dB en moyenne tonale (PTA) sur la meilleure oreille (moyenne des sons purs sur trois fréquences : 500, 1000 et 2000 Hz, conduction aérienne, norme ISO 1969).
39	 Déficience intellectuelle	**NE**	Les athlètes présentant une déficience intellectuelle ont une limitation du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, qui affecte les compétences adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques nécessaires dans la vie quotidienne. Cette déficience doit être apparue avant l'âge de 18 ans.
40-41			DISPONIBLES POUR L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX PROFILS
42		**NE**	UN PROBLÈME DE SANTÉ QUI NE PEUT PAS ÊTRE MESURÉ PAR LE PROCESSUS DE CLASSIFICATION et qui est donc non éligible. Voir l'annexe 3 « Types de déficiences non éligibles » pour tous les athlètes.
43-47			DISPONIBLES POUR L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX PROFILS
48		**NE**	PERSONNES VALIDES.

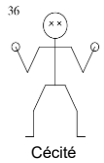
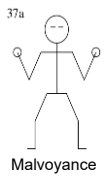
Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Définitions des profils pour les athlètes présentant une déficience visuelle

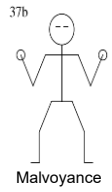
Types de déficiences éligibles

Déficience éligible	Exemples de problèmes de santé	Méthode d'évaluation	Critères de déficience minimale
Déficience visuelle Les athlètes considérés ici comme présentant une déficience visuelle ont une vision très réduite, pouvant aller jusqu'à la cécité totale, causée par une atteinte de la structure et de la physiologie de l'œil, des voies optiques (y compris les nerfs optiques) ou du cortex visuel.	Parmi les problèmes de santé sous-jacents pouvant entraîner une telle déficience visuelle : rétinite pigmentaire, rétinopathie diabétique, décollement de la rétine, atrophie des nerfs optiques.	Une évaluation visuelle de base fondée sur l'acuité visuelle et le champ visuel.	Les critères de déficience minimale pour les athlètes présentant une telle déficience visuelle ont été fixés sur la base du meilleur œil de l'athlète, avec la meilleure correction optique possible. Sont non éligibles les athlètes dont l'acuité visuelle est égale ou meilleure que LogMAR 0,9 et/ou dont le champ visuel a un diamètre égal ou supérieur à 40 degrés, mesuré avec un stimulus III/4 au périmètre de Goldmann (ou équivalent en périmétrie automatique).

Profils et grades pour les athlètes présentant une déficience visuelle

Profil	Pictogramme	Grade	Description
36		**IV**	CÉCITÉ TOTALE. B1 Acuité visuelle moins bonne que LogMAR 2,60. Cécité totale (B1) : aucune vision des deux yeux.
37a		**V**	VISION PARTIELLE. B2 Acuité visuelle comprise entre LogMAR 1,50 et 2,60 inclus ; et/ou champ visuel réduit à un diamètre de moins de 10 degrés. Athlètes malvoyants (B2) ayant une vision limitée des deux yeux, soit : • en distance (acuité visuelle) ; • en largeur (champ visuel).

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be

Profil	Pictogramme	Grade	Description
37b		**NE**	VISION PARTIELLE. B3 Acuité visuelle comprise entre 1,40 et 1,0 inclus ; et/ou champ visuel réduit à un diamètre de moins de 40 degrés. Athlètes malvoyants (B3) ayant une vision limitée des deux yeux, soit : • en distance (acuité visuelle) ; • en largeur (champ visuel).

Ligue Handisport Francophone asbl – Grand'Rue 3 – B-6000 Charleroi
Tel +32 (0)71 11 60 80 - info@handisport.be - www.handisport.be